

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1878.

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1874 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (2), PAR M. DE SMET.

MESSIEURS,

En exécution de l'article 115 de la Constitution, votre commission permanente des finances s'est occupée de l'examen du projet de loi contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1874, clôturé le 31 octobre de la même année, dont la Législature est saisie en ce moment.

Ce document a été approuvé par la Cour des comptes, tel qu'il a été établi par le Département des Finances.

Les droits perçus en faveur de l'exercice se sont élevés	
à fr.	245,454,192 39
et les ressources extraordinaires et fonds spéciaux, à . . .	72,459,447 82
soit ensemble fr.	<u>315,913,640 21</u>
Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à . . . fr.	241,043,534 34
et les dépenses pour des services spéciaux, à	60,599,200 34
ensemble	<u>301,642,734 68</u>
par conséquent les recettes excèdent les dépenses de. fr.	14,270,905 53
Mais, comme les exercices antérieurs, pris dans leur ensemble, présentent un excédant de recette de fr.	12,531,712-97
qui, d'après la loi de compte, doit être transporté en recette extraordinaire à l'exercice suivant, ci.	12,531,712 97
L'exercice 1874 offre finalement un excédant de recette de fr.	<u>26,802,618 50</u>
à transférer au compte de l'exercice 1875.	

(1) Projet de loi, n° 46.

(2) La commission est composée de MM. THONISSEN, président, MACHERMAN, DE SMET, DOHET, DE LHONBOUX, MONCHEUR, COUVREUR, JACOBS et DE DECKER.

Les ressources ordinaires ont continué à suivre, durant cet exercice, une marche ascendante, due surtout à l'extension de nos voies ferrées.

Les produits des deux exercices précédents se sont élevés respectivement à fr. 213,352,689-40 et fr. 227,028,529-52, tandis que l'exercice actuel se monte à fr. 243,454,192-39.

Les impôts des contributions directes, douanes et accises ont contribué à cet accroissement ; l'exercice 1872 ayant produit fr. 85,672,614-09, s'est élevé en 1873 à fr. 90,853,865-52 et en 1874 à fr. 93,182,280-91.

Les dépenses pour services ordinaires se sont nécessairement accrues dans les mêmes proportions ; en 1872 elles se sont élevées à fr. 200,888,160-63, en 1873 à fr. 216,756,762-35 et en 1874 elles ont atteint fr. 241,043,534-54.

Ces majorations ont été occasionnées principalement par la dette publique, l'extension du réseau du chemin de fer et l'accroissement des dépenses du Département de la Guerre.

La commission vous propose, en conséquence, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

S. DE SMET.

Le Président,

THONISSEN

Les ressources ordinaires ont continué à suivre, durant cet exercice, une marche ascendante, due surtout à l'extension de nos voies ferrées.

Les produits des deux exercices précédents se sont élevés respectivement à fr. 213,552,689-40 et fr. 227,028,529-52, tandis que l'exercice actuel se monte à fr. 243,454,192-39.

Les impôts des contributions directes, douanes et accises ont contribué à cet accroissement ; l'exercice 1872 ayant produit fr. 85,672,614-09, s'est élevé en 1873 à fr. 90,853,865-52 et en 1874 à fr. 93,182,280-91.

Les dépenses pour services ordinaires se sont nécessairement accrues dans les mêmes proportions ; en 1872 elles se sont élevées à fr. 200,888,160-63, en 1873 à fr. 216,756,762-33 et en 1874 elles ont atteint fr. 241,043,534-34.

Ces majorations ont été occasionnées principalement par la dette publique, l'extension du réseau du chemin de fer et l'accroissement des dépenses du Département de la Guerre.

La commission vous propose, en conséquence, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

S. DE SMET.

Le Président,

THONISSEN
